

## Compte rendu du conseil municipal Vendredi 04 Avril 2014

Le Conseil Municipal réuni le 04 avril 2014, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAMBOUR Bertrand, maire.

Madame Chantal VERZENI souhaite donner lecture d'une motion et demande qu'elle soit inscrite sur le registre des délibérations.

### **Déclaration de Madame VERZENI**

*«Monsieur le maire, j'ai une déclaration à faire au nom de Monsieur CAPERAN, Monsieur SANGAY et moi même.*

*Nous demandons que cette déclaration soit inscrite au PV de la réunion.*

*Monsieur le maire vous avez le 2 avril 2014, réuni l'ensemble du personnel municipal avec les 3 non-élus de votre liste dans une salle de la mairie, en oubliant les 3 conseillers de l'opposition élus.*

*Cette façon de faire est inacceptable.*

*Le site de la mairie fait apparaître ce jour, à midi, les 4 conseillers délégués qui sont : Bernard LAPEYRE, Béatrice BRETTE-GARCIA, Isabelle SAPIN et Henri LASSIS.*

*Ce même site officiel occulte le nom des 3 conseillers de l'opposition.*

*Dans le même temps, vous nous convoquez ce jour à 19 h pour notamment élire ces conseillers délégués.*

*Cette façon de faire porte atteinte à la démocratie et aux Valenciens. »*

### **Réponse de Bertrand RAMBOUR**

*« Vous faites grand cas de petites choses. Concernant la réunion avec le personnel c'est un oubli de ma part et j'en prends l'entière responsabilité. Nous ferons en sorte que cela ne se produise pas.*

*Il n'y a aucune raison que cela soit fait intentionnellement. ».*

Chaque conseiller et conseillère municipale a reçu le compte rendu de la séance du 23 mars 2014. Aucune observation n'a été formulée. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

- **Election des conseillers municipaux délégués – Fixation du nombre**

Par un vote à main levée, le conseil municipal fixe le nombre à trois conseillers municipaux délégués par 12 voix pour et 3 abstentions.

- **Election du 1<sup>er</sup> Conseiller Municipal Délégué**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

M. LAPEYRE Bernard est élu à la majorité absolue, 12 voix pour, 3 abstentions

- **Election du 2<sup>ième</sup> Conseiller Municipal Délégué**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

M. LASSIS Henri est élu à la majorité absolue, 12 voix pour, 3 abstentions

- **Election du 3<sup>ième</sup> Conseiller Municipal Délégué**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

Mme BRETTE GARCIA Béatrice est élue à la majorité absolue, 12 voix pour, 3 abstentions

- **Délégations et fonctions des conseillers municipaux délégués**

- ✓ Monsieur Bernard LAPEYRE, 1<sup>er</sup> Conseiller municipal délégué est chargé des travaux, des personnels techniques et des associations locales et sera assisté de Monsieur Henri LASSIS.
- ✓ Monsieur Henri LASSIS, 2<sup>ième</sup> Conseiller municipal délégué est chargé de la communication et sera assisté de Madame Rachael FILLATRE
- ✓ Madame Béatrice BRETTE-GARCIA, 3<sup>ième</sup> Conseillère municipale déléguée est chargée de l'aménagement du temps scolaire et l'embellissement de la commune et sera assistée par Isabelle SAPIN qui sera en charge de la petite enfance, du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et des relations avec la CAF.

- **Nominations des membres aux différentes commissions**

Monsieur le Maire est président de droit.

**Commission des finances**

**Responsable** : Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

**Membres** : Bertrand RAMBOUR, Michel NOVARINI, Henri LASSIS, Monique MESTRE, Jean-Pierre PUYAL.

**Commission des travaux, des bâtiments et locaux des associations**

**Responsable** : Bernard LAPEYRE

**Membres** : Michel NOVARINI, Henri LASSIS, Bertrand RAMBOUR, Monique MESTRE, Christophe BEZOLLES

**Commission santé**

**Responsable** : Bertrand RAMBOUR

**Membres** : Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Nathalie ROIRAND, Christophe BEZOLLES, Bernard LAPEYRE

**Commission voirie**

**Responsable** : Michel NOVARINI

**Membres** : Bernard LAPEYRE, Monique MESTRE, Christophe BEZOLLES

**Commission des écoles**

**Responsable** : Michel NOVARINI

**Membres** : Isabelle SAPIN, Béatrice BRETTE-GARCIA, Nathalie ROIRAND

**Commission jeunesse et sports**

**Responsable** : Michel NOVARINI

**Membres** : Isabelle SAPIN, Jean-Pierre PUYAL

**Commission culture, tourisme et relation avec Flaran**

**Responsable** : Jean-Pierre PUYAL

**Membres** : Monique MESTRE, Bernard LAPEYRE, Rachael FILLATRE, Isabelle SAPIN, Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Christophe BEZOLLES

### **Commission embellissement**

**Responsable** : Béatrice BRETTE-GARCIA

**Membres** : Bernard LAPEYRE, Rachael FILLATRE, Nathalie ROIRAND

### **Commission vie économique**

**Responsable** : Michel NOVARINI

**Membres** : Bernard LAPEYRE, Isabelle SAPIN, Rachael FILLATRE

### **Commission communication, relation avec les citoyens et les associations**

**Responsable** : Henri LASSIS

**Membres** : Jean-Pierre PUYAL, Rachael FILLATRE, Isabelle SAPIN

### **Commission enfance et CAF**

**Responsables** : Isabelle SAPIN et Béatrice BRETTE-GARCIA

**Membres** : Nathalie ROIRAND, Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Jean-Pierre PUYAL

A chaque commission, Monsieur le maire proposera à l'assemblée si quelqu'un souhaite rejoindre la commission nommée. Personne ne se rajoutera sur la liste énumérée.

- **Fixation du nombre des membres du CCAS**

Par un vote à main levée, le conseil municipal fixe le nombre à quatre conseillers municipaux membre du CCAS par 12 voix pour et 3 abstentions.

- **Election des membres du CCAS**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

La liste de M. RAMBOUR Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à la majorité absolue:

- **Monsieur Christophe BEZOLLES**
- **Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD**
- **Madame Monique MESTRE**
- **Madame Nathalie ROIRAND**

- **Election des membres au conseil d'administration de la MAPA**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

La liste de M. RAMBOUR Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du conseil d'administration de la MAPA à la majorité absolue:

- **Madame Rachael FILLATRE**
- **Madame Béatrice BRETTE-GARCIA**
- **Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD**
- **Monsieur Henri LASSIS**

- **Election des membres à la commission des ouvertures des plis et marchés**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

La liste de M. RAMBOUR Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres titulaires à la commission des ouvertures des plis et marchés, **Monsieur NOVARINI Michel, Monsieur RAMBOUR Bertrand et Monsieur LAPEYRE Bernard**

Votants 15, bulletins blancs ou nuls 3, suffrages exprimés 12.

La liste de M. RAMBOUR Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres suppléants à la commission des ouvertures des plis et marchés, **Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Madame Isabelle SAPIN et Madame RACHAEL FILLATRE**

- **Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués**

### **Indemnités de fonctions du maire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par un vote à main levée et à la majorité (12 voix pour, 3 voix abstentions) et avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 36.83 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

### **Indemnités des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par un vote à main levée et à la majorité (12 voix pour, 3 voix abstentions) et avec effet au 01 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 12.02 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 12.02 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 12.02 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par un vote à main levée et à la majorité (12 voix pour, 3 voix abstentions) et avec effet au 08 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégué comme suit :

- 1<sup>er</sup> conseiller municipal délégué : 12.02 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.
- 2<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 12.02 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.
- 3<sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée : 6.01 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

## **Questions diverses**

Monsieur le maire tient à aborder deux sujets :

- **La sortie de l'aire de camping-car**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il va falloir rétablir, vu les nombreuses demandes, le sens de circulation antérieur à l'aire des camping-cars avec l'implantation d'un stop.

- **École primaire**

La barrière qui est disposée dans la rue Jules Ferry pour empêcher les voitures de s'approcher de l'école primaire sera enlevée. En effet, cette barrière empêchait les automobilistes engagés dans la rue Jules Ferry de continuer leur trajet.

*Avant de clôturer la séance, Monsieur Michel NOVARINI souhaite répondre au communiqué de Madame VERZENI Chantal en exprimant qu'ils se sont définis sur ce communiqué comme l'opposition et que c'était leur droit. Néanmoins, il tient à souligner qu'il n'a pas de leçons à recevoir de personnes qui ont montré leur volonté de ne participer à aucune commission municipale.*

*Monsieur le maire reprendra la parole pour clôturer la séance en signifiant qu'il faut laisser le temps aux temps.*

**La séance est levée à 19h45**